

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROANNE - 4201 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 28/10/2024 - 2302 - 2022 B 00342 - 917 610 834 - 2RCO NEGOCE

2RCO NEGOCE
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : ST VINCENT DE BOISSET (42120), 401 CHEMIN DES RAINETTES
917 610 834 RCS ROANNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

EN DATE DU 31 MAI 2024

Le 31 mai 2024, à 8 heures,

Les associés de la société se sont réunis au siège social et par voie de téléconférence, en assemblée générale mixte, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par voie de signature électronique par chaque membre de l'assemblée.

2RCO INVEST, représentée par son président Romain COPPÉRÉ, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

-
- Décision de non dissolution de la société à prendre en application des dispositions des articles L.227-1 et L.225-248 du Code de commerce suite à des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social,

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION DU RESSORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux articles L.227-1 et L.225-248 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social et décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Signature :

Extrait certifié conforme à l'original,

Signé électroniquement à la date figurant sous la signature ci-après.

Le Signataire est convenu de procéder à la signature électronique des présentes à la date figurant ci-contre, par l'intermédiaire de la plateforme Connective (<https://alcyaconseil.connective.eu/>) qui satisfait aux dispositions de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017, au moyen d'un certificat électronique CERTIGNA édité par la société DHIMYOTIS conforme aux normes RGS et eIDAS et figurant sur l'European Union Trusted List publiée par la commission européenne (<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>).

**Pour 2RCO INVEST, Présidente
Romain COPPÉRÉ**